

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500-02

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 500-02 modifiant le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 23 janvier 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 500-02 intitulé :

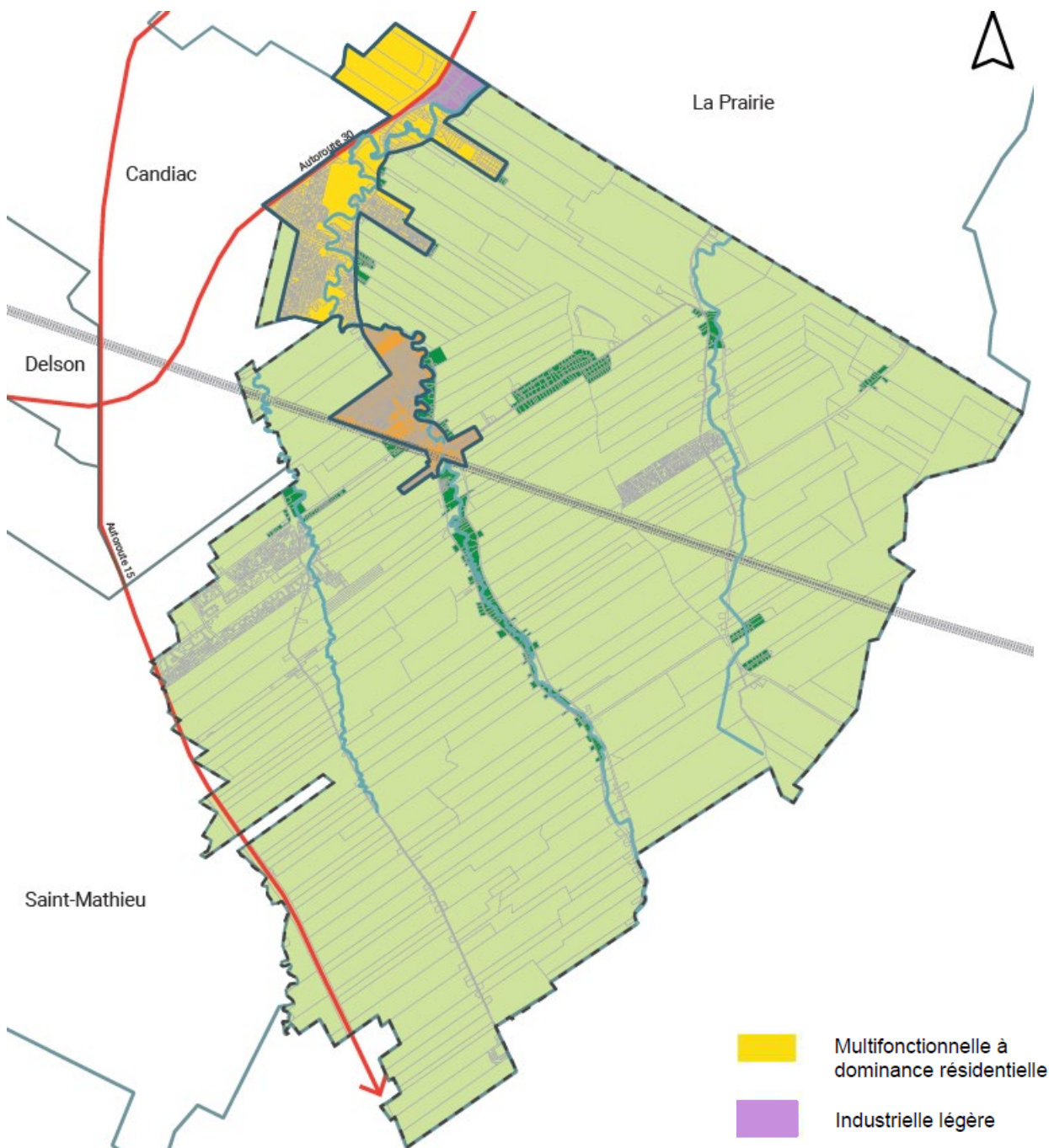
Règlement modifiant le règlement numéro 500 du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation industrielle légère à même le territoire situé au nord de l'autoroute 30 et de procéder aux adaptations nécessaires qui en découlent.

Résumé du projet

À la demande de la Ville de Saint-Philippe, la MRC de Roussillon (MRC) est en voie de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de changer l'aire d'affectation multifonctionnelle à dominance résidentielle des terrains situés au nord de l'autoroute 30, par une affectation industrielle légère. Ces modifications réglementaires sont des prérequis à la réalisation de tout projet à vocation industrielle au nord de l'autoroute 30.

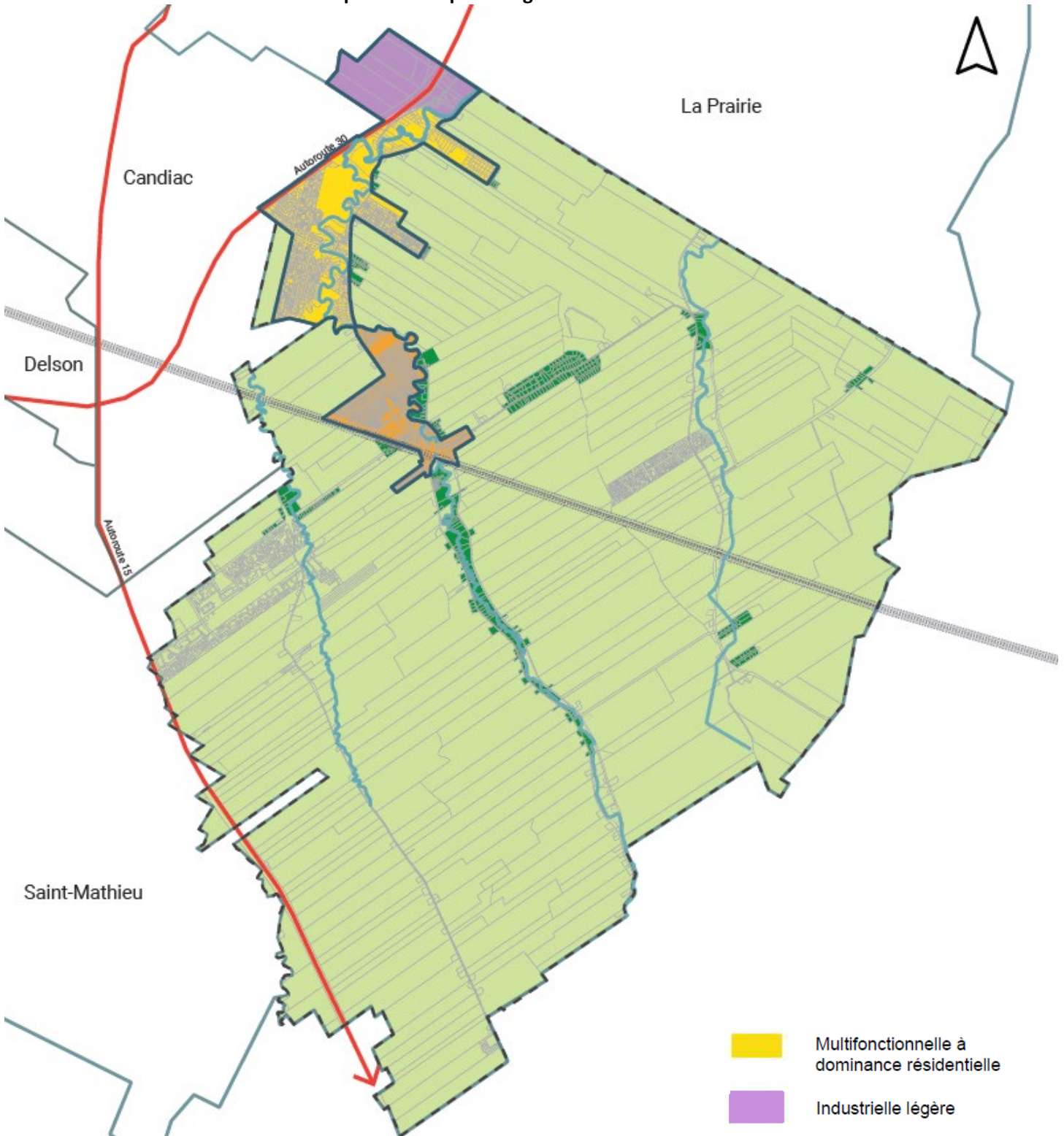
Les modifications apportées au Plan d'urbanisme (PU) par le projet de règlement numéro 500-02 ont principalement pour objet d'agrandir l'affectation industrielle légère à même la partie du territoire de Saint-Philippe située au nord de l'autoroute 30. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de celle amorcée par la MRC.

Plan des affectations du territoire avant modification



AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500-02

Plan des affectations du territoire tel que modifié par le règlement 500-02



Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **lundi, 12 février 2024, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 500-02 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 25 janvier 2024.



La greffière de la Ville
Manon Thériault, avocate